

DOCUMENT D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION SUR UNE LISTE D'ATTENTE

Le Programme de rénovation résidentielle PRQ-Saguenay est un programme d'aide à la rénovation résidentielle qui s'adresse aux propriétaires d'un immeuble qui souhaitent réaliser des travaux visant un ou des logements résidentiels. Ce programme est financé à parts égales par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et par la Ville de Saguenay.

MISE EN GARDE

1. LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à une subvention dans le cadre du PRQ—Saguenay, toutes les cases ci-dessous doivent être cochées :

- 1.1 Le bâtiment faisant l'objet de la demande a été construit avant le 1er janvier 1971
- 1.2 Le bâtiment est le lieu principal de résidence du propriétaire ou des locataires (résidence secondaire non admissible)
- 1.3 Le bâtiment est localisé dans un secteur désigné ou sinon, celui-ci est d'usage strictement résidentiel ou est une maison de chambres comptant au total neuf unités ou moins (voir les secteurs désignés sur le site www.saguenay.qc.ca)
- 1.4 Le projet concerne des travaux résidentiels qui sont compris dans l'une ou plusieurs des catégories suivantes :
 - Ajout d'un ou plusieurs logements à l'intérieur d'un bâtiment existant ou par l'agrandissement du bâtiment existant
 - Recyclage d'un bâtiment non résidentiel ou d'une partie du bâtiment non résidentiel dans le but de créer un ou plusieurs logements (seulement dans les secteurs désignés)
 - Travaux de rénovation visant la sécurité-incendie ou la sécurité des occupants
 - Travaux de rénovation visant à corriger une défectuosité majeure sur une composante essentielle du bâtiment (plomberie, électricité, mur, toiture, cheminée, fondation, plancher, fenêtre, galerie et escalier, etc.)
 - Travaux de réfection liés à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - Travaux de mise en valeur des éléments architecturaux et ornementaux si le bâtiment est construit avant 1945
 - Travaux de démolition-reconstruction mais sous certaines conditions quant au degré de détérioration du bâtiment
- 1.5 Le coût total des travaux admissibles du projet est estimé à 10 000 \$ ou plus.

2. LES CONDITIONS DU PROGRAMME

Cochez chacune des cases ci-dessous pour indiquer que les conditions suivantes ont été lues et acceptées :

- 2.1 Les travaux ne doivent pas débuter avant qu'une autorisation de l'inspecteur désigné ait été obtenue (Certificat d'aide officiel) et que tout certificat et permis aient été délivrés à cette fin.
- 2.2 Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur détenant une licence appropriée de la Régie du Bâtiment.
- 2.3 En tout temps, l'inspecteur peut effectuer des visites d'inspection.
- 2.4 Des frais de 100 \$ (plus les taxes) devront être acquittés pour l'ouverture du dossier et des frais de gestion de 5 % du montant total de la subvention sont également exigés par la Ville de Saguenay.
- 2.5 Le bâtiment n'a pas fait l'objet d'une subvention dans le cadre du PRQ—Saguenay au cours des cinq dernières années.
- 2.6 Après les travaux, le bâtiment ne devra comporter aucune menace liée à la sécurité-incendie ou à la sécurité des occupants.
- 2.7 Dans le cas d'un immeuble à logements multiples, l'augmentation du coût des loyers devra respecter les règles de la Régie du logement et du PRQ—Saguenay.

DOCUMENT D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION SUR UNE LISTE D'ATTENTE

3. AIDE ACCORDÉE ET PLAFOND MAXIMUM DE SUBVENTION

SITUATION APPLICABLE		SUBVENTION ACCORDÉE
1. Bâtiment dont la valeur foncière est supérieure à la valeur foncière moyenne des bâtiments sur le territoire de Saguenay dans la même catégorie de l'immeuble ¹ :		40 % du coût total des travaux reconnus admissibles jusqu'à un maximum de 8 000 \$
2. Bâtiment dont la valeur foncière est inférieure ou égale à la valeur foncière moyenne des bâtiments sur le territoire de Saguenay dans la même catégorie de l'immeuble (selon le nombre de logements) :		
A. Le coût total des travaux reconnus admissibles se situe entre 10 000 \$ et 20 000 \$:		40 % du coût total des travaux reconnus admissibles jusqu'à un maximum de 8 000 \$
B. Le coût total des travaux reconnus admissibles est de 20 000 \$ ou plus :		
	<u>Les travaux visent le bâtiment existant :</u>	<u>Les travaux visent un agrandissement du bâtiment existant ou une démolition-reconstruction :</u>
Nombre de logements	Subvention égale à 50 % du coût total des travaux reconnus admissibles jusqu'à un montant maximum de: ¹	Subvention égale à 25 % du coût total des travaux reconnus admissibles jusqu'à un montant maximum de :
1	25 000 \$	12 500 \$
2	35 000 \$	17 500 \$
3	40 000 \$	20 000 \$
4	50 000 \$	25 000 \$
5	60 000 \$	30 000 \$
6	70 000 \$	35 000 \$
7	80 000 \$	40 000 \$
8	90 000 \$	45 000 \$
9	100 000 \$	50 000 \$
10 et plus	110 000 \$	55 000 \$

¹: Une clause de bonification peut s'appliquer dans le cadre d'un projet visant une rénovation complète du bâtiment existant et si toutes les conditions du règlement sont respectées. Dans ce cas, un autre plafond de subvention est prévu pour les coûts excédentaires.

DOCUMENT D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION SUR UNE LISTE D'ATTENTE

4. LA PROCÉDURE

Cochez chacune des cases ci-dessous pour indiquer que les aspects de la procédure suivante ont été lus et acceptés :

- 4.1 La présente inscription n'indique pas que vous êtes automatiquement admissible pour recevoir une subvention. Toutefois, elle vous permet d'être inscrit sur une liste d'attente dont le traitement des demandes s'effectue selon l'ordre d'arrivée c'est-à-dire, selon la date de réception du présent document dûment complété et signé.
- 4.2 Aucune inscription ne sera faite sur la liste d'attente si le présent document n'est pas entièrement complété et signé. Dans ce cas, le document vous sera retourné par la poste.
- 4.3 Le délai d'attente varie selon les budgets octroyés pour chaque programmation. Il est à noter que les fonds disponibles proviennent à 50 % de la SHQ. En tout temps, le Gouvernement du Québec peut décider de ne pas reconduire ce programme.
- 4.4 Lorsque viendra le temps de traiter votre demande, vous recevrez au préalable une lettre enregistrée constituant un Avis de participation. Pour enclencher la procédure vous devrez répondre à cet Avis de participation dans les délais prescrits afin d'informer l'inspecteur de votre intention de poursuivre les démarches sans quoi, votre demande sera rejetée.

5. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE ET CARACTÉRISTIQUES

Répondez à toutes les questions ci-dessous :

- 5.1 Adresse de l'immeuble faisant l'objet de la demande :

No civique	Rue	Municipalité	Code postal

- 5.2 Caractéristiques de l'immeuble faisant l'objet de la demande :

A. Année de construction de l'immeuble : _____

B. Nombre de logements avant travaux : _____ et nombre de chambres en location : _____
 (en incluant votre logement)

C. Utilisation du bâtiment. Cochez l'une des trois options :

- 100 % résidentiel
- Mixte (résidentiel et commercial)
- Non résidentiel (projet de recyclage)

DOCUMENT D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION SUR UNE LISTE D'ATTENTE

6. DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJÉTÉS

Pour quels types de travaux faites-vous cette demande de subvention ? Cochez toutes les situations qui s'appliquent et donnez les détails nécessaires dans l'espace approprié (utilisez le verso pour compléter vos réponses si nécessaire) :

6.1 Travaux sur les logements:

Nombre de logements rénovés :

Nombre de logements ajoutés :

Nombre de logements démolis :

Total de logements après les travaux :

6.2 Travaux de rénovation visant à corriger une défectuosité majeure sur une composante essentielle du bâtiment.

Cochez la composante visée par les travaux :

Expliquez brièvement la nature des travaux :

Plomberie :

Électricité :

Mur :

Toiture :

Cheminée :

Fondation :

Plancher :

Fenêtre :

Galerie et escalier :

Éléments ornementaux (seulement si construit avant 1945):

Autres, quelle composante et quels travaux :

6.3 Travaux de démolition-reconstruction. Pour quelles raisons souhaitez-vous démolir en tout ou en partie l'immeuble ?

7. BUDGET PRÉVU

Selon vous, à quel coût estimez-vous approximativement tous les travaux décrits ci-dessus pour lesquels vous faites cette demande de subvention ?

\$

Il est à noter que votre estimation du coût total des travaux est utilisée uniquement pour des fins de prévisions budgétaires.

DOCUMENT D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION SUR UNE LISTE D'ATTENTE

8. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom du propriétaire : _____

Adresse postale : _____

No civique Rue Ville Code postal

Téléphone et courriel : _____

Résidence Travail Cellulaire Courriel

9. IDENTIFICATION DU MANDATAIRE (SI DIFFÉRENT DU PROPRIÉTAIRE)

Nom du propriétaire : _____

Adresse postale : _____

No civique Rue Ville Code postal

Téléphone et courriel : _____

Résidence Travail Cellulaire Courriel

10. DÉCLARATION ET SIGNATURE

Par la présente, je déclare être le propriétaire en titre de l'immeuble pour lequel j'effectue cette demande de subvention. Je reconnais que l'inscription du bâtiment sur la liste d'attente ne signifie pas qu'il est admissible à une subvention.

Signature du propriétaire

Signature du mandataire (s'il y a lieu)

11. RETOURNEZ TOUTES LES PAGES DE CE DOCUMENT

- Assurez-vous que toutes les cases requises ont été cochées, que toutes les questions ont été répondues et que vous avez signé ce document (page 5, espace ci-dessus)
- Retournez toutes les pages de ce document soit :

<p align="center">Par la poste :</p> <p align="center">Ville de Saguenay</p> <p align="center">Division des permis, programmes et inspections</p> <p align="center">2354, rue St-Dominique c.p. 2000</p> <p align="center">Jonquière (Québec) G7X 7W7</p>	<p align="center">En personne (bureau d'arrondissement) :</p> <p align="center">Chicoutimi : 150, boulevard Saguenay Est</p> <p align="center">Jonquière : 2354, rue Saint-Dominique</p> <p align="center">La Baie : 422, rue Victoria</p>	<p align="center">Par courriel :</p> <p align="center">info@ville.saguenay.qc.ca</p>
--	---	---

Pour plus de détails sur le PRQ—Saguenay, le règlement est disponible sur le site internet www.ville.saguenay.qc.ca

Ou pour des informations supplémentaires composez (418) 698-3112